

## Annexe web 2: Indicateurs et cibles relatifs aux produits (mise à jour: mai 2014)

OS1: Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2014	Cible fin 2015
<b>1.1 Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires.</b>	1.1.1 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à élaborer des cadres de décision, des plans d'investissement et des programmes sectoriels et intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'incorporer davantage d'objectifs de sécurité alimentaire, de nutrition et de questions de parité hommes-femmes dans les politiques, les plans d'investissement et les programmes sectoriels grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	65	93
	1.1.2 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à élaborer et appliquer des cadres juridiques et des mécanismes d'obligation de rendre compte pour concrétiser le droit à une alimentation adéquate et assurer un accès sûr et équitable aux ressources et aux avoirs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis de renforcer des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition dans des cadres juridiques grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	3	5
	1.1.3 Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes à valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organisations qui ont renforcé leurs capacités à valoriser les ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	15	30
	1.1.4 Renforcement des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes à améliorer l'adéquation, l'efficacité et l'efficacité de l'allocation et l'utilisation des ressources publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont amélioré l'allocation et l'utilisation des ressources financières en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	7	8

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



pc115f

<b>OS1: Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</b>				
<b>Résultante</b>	<b>Produit</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible fin 2014</b>	<b>Cible fin 2015</b>
<b>1.2 Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance et de coordination ouverts à tous afin d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</b>	1.2.1 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à assurer une coordination stratégique entre les secteurs et les acteurs intéressés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'assurer une coordination plus ouverte entre tous les secteurs et acteurs intéressés pour la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	40	47
	<b>1.3 Les décisions des États Membres et de leurs partenaires de développement concernant la sécurité alimentaire et la nutrition reposent sur des données factuelles et une analyse rigoureuse, récente et complète de ce domaine, qui tient compte des données et des informations disponibles dans le réseau des systèmes d'information existants des parties prenantes et du secteur.</b>	1.3.1 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à suivre les tendances et analyser la contribution des secteurs des acteurs intéressés à la sécurité et la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont amélioré le suivi et l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, y compris les contributions des différents secteurs, afin de prendre des décisions en connaissance de cause grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	16
1.3.2 Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes à répertorier, suivre et évaluer les politiques, les programmes et la législation concernant la sécurité alimentaire et la nutrition afin de prendre des décisions en connaissance de cause.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de gestion des systèmes de cartographie facilitant la prise de décisions dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	10	11
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de processus d'élaboration de politiques qui ont permis d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles de suivi et d'évaluation de l'incidence des politiques et des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	8	10

<b>OS2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches</b>				
<b>Résultante</b>	<b>Produit</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible fin 2014</b>	<b>Cible fin 2015</b>
<b>2.1 Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement la production du secteur agricole.</b>	2.1.1 Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles améliorant la durabilité, notamment celles répertoriées en tant que Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont utilisé des approches participatives et ouvertes pour valider et faciliter l'adoption de pratiques innovantes pour la production agricole durable.</li> </ul>	64	47
	2.1.2 Des approches intégrées et multisectorielles pour la valorisation, la gestion et la restauration des écosystèmes sont recensées, évaluées et diffusées, et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'initiatives appuyées par la FAO qui ont permis de dégager et de consigner des stratégies intégrées et multisectorielles en faveur de la gestion durable et de la restauration des écosystèmes, ainsi que de l'adaptation aux effets du changement climatique et de l'atténuation de ses effets, et d'en faciliter l'adoption.</li> </ul>	356	288
	2.1.3 Les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions, organisations et réseaux publics et privés sont renforcées pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organisations et d'institutions détentrices de connaissances, d'organismes de gestion et de réseaux publics et privés qui ont reçu un appui de la FAO en matière de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles et/ou techniques.</li> </ul>	329	346
<b>2.2 Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance – à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources – pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables.</b>	2.2.1 Appui fourni aux pays pour analyser les questions de gouvernance et les différentes options concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont bénéficié d'analyses de questions de gouvernance et d'options concernant la viabilité du secteur des ressources naturelles et de l'agriculture intégrée.</li> </ul>	15	17
	2.2.2 Appui fourni aux pays pour renforcer les cadres nationaux de gouvernance qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de processus d'élaboration de politiques comprenant un dialogue intersectoriel sur des systèmes de production de ressources naturelles et agricoles plus durables et intégrés, qui ont été soutenus par la FAO.</li> </ul>	3	4
	2.2.3 Appui fourni aux organisations du service public et aux mécanismes interinstitutions pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'organisations nationales du service public et de mécanismes intergouvernementaux auxquels la FAO a apporté un appui important à des fins de réforme des structures institutionnelles, des fonctions ou des procédures de gestion.</li> </ul>	108	108

OS2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2014	Cible fin 2015
	production agricole.			
<b>2.3 Les parties prenantes approuvent/adoptent des instruments internationaux (et régionaux) et appuient des mécanismes de gouvernance connexes en faveur de systèmes de production durables du secteur agricole.</b>	2.3.1 Appui aux parties prenantes pour participer à l'élaboration de nouveaux instruments et mécanismes internationaux (et régionaux) sous l'égide de la FAO et à la mise à jour des instruments et des mécanismes existants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'instruments internationaux (cadres normatifs, normes, lignes directrices, recommandations et d'autres textes subsidiaires) adoptés par un mécanisme ou un instrument de la FAO ou par ses organes subsidiaires et groupes de travail technique, relevant de la production agricole durable et de la gestion des ressources naturelles.</li> </ul>	33	37
	2.3.2 Appui aux parties prenantes pour que les secteurs agricoles aient une place plus grande dans les instruments internationaux, les mécanismes de gouvernance, les processus et les partenariats qui relèvent du mandat de la FAO mais qui ne sont pas sous son égide.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de processus présents dans des instruments et mécanismes internationaux qui ne relèvent pas de la FAO et que l'Organisation a encouragés à faire apparaître dans leurs décisions ou produits les préoccupations concernant la gestion des ressources naturelles et la production agricole.</li> </ul>	44	40
	2.3.3 Appui aux parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre et l'application des instruments internationaux (et régionaux) ainsi que des recommandations/obligations des mécanismes de gouvernance connexes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de processus et de partenariats soutenus par la FAO afin de faciliter la mise en œuvre d'instruments et de mécanismes internationaux (et régionaux) qui encouragent une production agricole et une gestion des ressources naturelles durables.</li> </ul>	75	76
<b>2.4 Les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la planification et la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durable grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse.</b>	2.4.1 Les données et les informations pertinentes sont rassemblées, regroupées, intégrées et diffusées, et de nouvelles données sont générées par analyse et modélisation, en collaboration avec des partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'entrées supplémentaires dans les ensembles de données pertinents des principales bases de données statistiques de la FAO.</li> </ul>	399 500	399 500
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage d'ensembles de données sociales pertinentes dans les principales bases de données statistiques de la FAO qui présentent des données ventilées par sexe.</li> </ul>	2	2
	2.4 Les méthodologies, normes, standards, définitions et outils pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données sont formulés et diffusés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de méthodologies, normes ou standards, nouveaux ou révisés, pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données et des informations qui ont été élaborés par la FAO et approuvés par un organe compétent.</li> </ul>	21	40
	2.4.3 Appui aux institutions en matière de renforcement des capacités aux niveaux national	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de données/produits d'information pertinents générés par les parties prenantes ayant</li> </ul>	146	210

OS2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2014	Cible fin 2015
	et régional pour la planification et la mise en œuvre de la collecte, de l'analyse, de l'application et de la diffusion des données.	bénéficié de l'appui de la FAO pour le renforcement de leurs capacités.		

OS3: Réduire la pauvreté rurale				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2014	Cible fin 2015
<b>3.1 Les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés, et peuvent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.</b>	3.1.1 Fourniture d'un appui visant à renforcer les organisations et institutions rurales et à faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui visant à créer un environnement porteur pour les organisations et institutions rurales et faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres.</li> </ul>	21	21
	3.1.2 Fourniture d'un appui visant à promouvoir et intégrer des approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux ressources naturelles et leur gestion durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour la conception, le suivi et la mise en œuvre d'approches, de politiques et d'interventions qui améliorent l'accès équitable aux ressources naturelles productives et leur gestion durable.</li> </ul>	4	4
	3.1.3 Fourniture d'un appui pour améliorer l'accès des producteurs et ménages ruraux pauvres aux technologies, connaissances, intrants et marchés appropriés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour développer et mettre en œuvre des technologies, des méthodes scientifiques et des systèmes de connaissances favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité entre les sexes pour améliorer la disponibilité alimentaire et faciliter l'accès aux marchés.</li> </ul>	16	16
	3.1.4 Fourniture d'un appui en vue d'innover dans la mise en place de services ruraux et le développement d'infrastructures accessibles aux ruraux pauvres.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et approches favorisant la mise en place de services ruraux et de modèles d'infrastructure ruraux favorables aux pauvres et tenant compte de l'égalité des sexes.</li> </ul>	11	11
	3.1.5 Fourniture d'avis en matière de politiques intersectorielles et renforcement des capacités en vue de définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays ou d'institutions régionales qui bénéficient d'un appui pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des stratégies de réduction de la pauvreté et des politiques de développement rural</li> </ul>	14	14

OS3: Réduire la pauvreté rurale				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2014	Cible fin 2015
	équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes.	durable ouvertes et équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes.		
<b>3.2 Les ruraux pauvres ont davantage de possibilités pour accéder à un emploi agricole ou non agricole décent.</b>	3.2.1 Fourniture d'un appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et renforcement des capacités en matière de formulation et d'application de politiques, stratégies et programmes qui créent des emplois ruraux décents en mettant l'accent sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance pour l'élaboration ou la révision de politiques, stratégies et programmes agricoles et de développement rural afin que ceux-ci intègrent les principes de l'emploi rural décent (ERD) comme un élément central, ou pour la mise en œuvre de programmes en faveur de l'ERD.</li> </ul>	5	12
	3.2.2. Fourniture d'un appui aux politiques en vue d'étendre aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail.	Nombre de pays qui ont bénéficié d'une assistance pour l'application de normes internationales du travail dans les zones rurales.	3	7
	3.2.3 Fourniture d'un appui technique pour l'établissement de systèmes d'information et la production de données et de connaissances sur l'emploi rural décent aux niveaux national, régional et mondial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de produits de connaissance sur l'emploi rural décent élaborés et diffusés.</li> </ul>	4	12
<b>3.3 Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue d'une réduction durable de la pauvreté rurale.</b>	3.3.1 Fourniture d'avis sur les politiques, renforcement des capacités et activités de plaidoyer pour l'amélioration des systèmes de protection sociale afin de favoriser un développement rural durable et équitable, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer la conception et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale qui sont favorables aux pauvres, tiennent compte de l'âge et de l'égalité des sexes et ciblent les populations rurales.</li> </ul>	5	7
	3.3.2. Perfectionnement des systèmes d'information et des instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles afin d'évaluer l'impact des mécanismes de protection sociale sur la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence ruraux et le renforcement de la capacité des ruraux pauvres à	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont bénéficié d'un appui pour améliorer les capacités de suivi des systèmes de protection sociale et leur incidence sur la réduction de la pauvreté rurale.</li> </ul>	1	6

OS3: Réduire la pauvreté rurale				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2014	Cible fin 2015
	gérer les risques.			

<b>OS4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international</b>				
<b>Résultante</b>	<b>Produit</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible fin 2014</b>	<b>Cible fin 2015</b>
<b>4.1 Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus ouverts et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays.</b>	4.1.1 Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux sont formulées et adoptées par les pays et servent de référence à des fins d'harmonisation internationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire des aliments, de qualité et de santé des végétaux.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- nouvelles questions examinées</li> <li>- projets de norme ayant progressé</li> <li>- nouvelles normes adoptées</li> </ul> </li> </ul>	<p>31</p> <p>28</p> <p>15</p>	<p>42</p> <p>56</p> <p>30</p>
	4.1.2 Les pays et leurs communautés économiques régionales bénéficient d'une aide pour participer efficacement à la formulation et la mise en œuvre d'accords, de réglementations, de mécanismes et de cadres internationaux visant à mettre en place des marchés transparents et à accroître les débouchés commerciaux régionaux et mondiaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'accords commerciaux pour lesquels des données factuelles, un renforcement des capacités ou des instances de dialogue ont été fournis par la FAO.</li> </ul>	3	7
	4.1.3 Les gouvernements et les parties prenantes nationales reçoivent des informations actualisées et des analyses leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies commerciales ouvertes et efficaces.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de produits d'informations sur les marchés générés par la FAO dont l'utilisation a augmenté.</li> </ul>	8	8
	4.1.4 Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour améliorer leurs capacités à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires améliorés, et fournir des services publics liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays et/ou d'organes régionaux ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des cadres réglementaires liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- santé végétale</li> <li>- santé animale</li> <li>- contrôle des aliments</li> </ul> </li> </ul>	<p>134</p> <p>12</p> <p>135</p>	<p>134</p> <p>25</p> <p>175</p>
<b>4.2 Des chaînes agroalimentaires plus ouvertes et efficaces sont développées et mises en place par les secteurs public et privé.</b>	4.2.1 Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour formuler et appliquer des politiques et des stratégies, et fournir des biens publics visant à améliorer l'ouverture et l'efficacité dans les chaînes agroalimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions bénéficiant de l'appui de la FAO pour formuler et mettre en œuvre des stratégies, et fournir des biens publics qui améliorent l'ouverture et l'efficacité dans les chaînes agroalimentaires.</li> </ul>	30	60



<b>OS4: Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international</b>				
<b>Résultante</b>	<b>Produit</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible fin 2014</b>	<b>Cible fin 2015</b>
	4.2.2 Un appui est fourni à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et gaspillages fondés sur des données factuelles aux niveaux national, régional et mondial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays ayant bénéficié de l'appui de la FAO pour réduire les pertes et gaspillages alimentaires.</li> </ul>	10	60
	4.2.3 Des acteurs de la chaîne de valeur bénéficient d'une aide technique et administrative pour promouvoir l'ouverture, l'efficacité et la durabilité des chaînes agroalimentaires.	Nombre de pays ayant bénéficié d'une aide de la FAO pour mettre en place des chaînes de valeur ouvertes à tous, efficaces et durables.	20	40
<b>4.3 Des politiques, des instruments financiers et des investissements qui améliorent l'ouverture et l'efficacité des systèmes agroalimentaires sont élaborés et mis en œuvre par les secteurs public et privé.</b>	4.3.1 Des institutions des secteurs public et privé bénéficient d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et services financiers visant à améliorer l'accès au capital, en vue d'accroître l'efficacité et l'ouverture des systèmes agroalimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'institutions recevant une aide de la FAO pour accroître la disponibilité de produits et services financiers au secteur agricole.</li> </ul>	35	70
	4.3.2 Des institutions d'investissement publiques et privées bénéficient d'une aide pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et ouverts.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays recevant une aide considérable de la FAO pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et ouverts.</li> </ul>	6	16
	4.3.3 Des systèmes sont établis et des pays bénéficient d'une aide pour suivre, analyser et gérer les incidences des politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes alimentaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays recevant une aide de la FAO pour suivre, analyser et réformer les politiques alimentaires et agricoles.</li> </ul>	11	13

OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise				
Résultante	Produit	Indicateur	Cible fin 2014	Cible fin 2015
<b>5.1 Des pays et des régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises.</b>	5.1.1 Renforcement des capacités de formulation et de promotion des politiques, stratégies et plans de réduction des risques et de gestion des crises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont formulé et institutionnalisé une stratégie ou un plan de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	17 pays et 1 (sous-)région	34 pays et 5 (sous-)régions
	5.1.2 Renforcement de la coordination et amélioration des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays et régions qui ont amélioré les stratégies d'investissement et les programmes de réduction des risques et de gestion des crises grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	13 pays et 2 (sous-)régions	17 pays et 2 (sous-)régions
<b>5.2 Les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.</b>	5.2.1 Mise sur pied/amélioration de mécanismes permettant d'identifier et de contrôler les menaces, et d'évaluer les risques, afin de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de mécanismes/systèmes appuyés par la FAO pour améliorer le déclenchement d'alertes rapides.</li> </ul>	252	253
	5.2.2 Amélioration des capacités d'analyse de la vulnérabilité et/ou de la résilience.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays qui ont amélioré l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et de la résilience grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	18 pays et 3 régions	49 pays et 3 régions
<b>5.3 Les pays réduisent les risques et la vulnérabilité aux niveaux des communautés et des ménages.</b>	5.3.1 Renforcement des capacités dont disposent les pays, les communautés et les parties prenantes principales pour adopter de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays appliquant de manière plus efficace des normes, technologies et pratiques intégrées et/ou sectorielles pour la prévention et l'atténuation des risques avec l'appui de la FAO.</li> </ul>	11 pays	34 pays et 1 région
	5.3.2 Amélioration de l'accès des groupes les plus vulnérables aux services réduisant l'impact des catastrophes et des crises.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays appliquant plus efficacement des mesures qui réduisent la vulnérabilité et renforcent la résilience des communautés exposées à des menaces ou à des crises grâce à l'appui de la FAO.</li> </ul>	11 pays	17 pays et 1 région
<b>5.4 Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions.</b>	5.4.1 Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes à se préparer à des situations de crise et à en réduire l'impact.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pays bénéficiant d'un appui de la FAO pour adopter des normes, lignes directrices et pratiques pour se préparer à des dangers potentiels et des situations d'urgence touchant le secteur.</li> </ul>	73 pays	107 pays
	5.4.2 Renforcement des capacités de coordination pour améliorer le degré de préparation aux situations de crises et l'efficacité des interventions.	Pourcentage de régions/pays touchés par une crise ayant des incidences sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition qui ont bénéficié de l'aide de la FAO pour coordonner leur intervention d'urgence, par niveau d'urgence.	Niveau 3: 100%	Niveau 3: 100%
	5.4.3 Renforcement des capacités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage de pays touchés par une crise ayant une</li> </ul>	Niveau 2/Niveau 1: 60-100%	Niveau 2/Niveau 1: 60-100%
			60-100%	60-100%

<b>OS5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</b>				
<b>Résultante</b>	<b>Produit</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Cible fin 2014</b>	<b>Cible fin 2015</b>
	des autorités nationales et des parties prenantes dans les situations de crise.	incidence sur l'agriculture et dans lesquels la FAO est intervenue en temps utile et en tenant compte des sexospécificités.		